

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 10-2024

**DECISION DU PRESIDENT**

**Signature de la proposition financière de DOCAPOST pour l'abonnement au parapheur électronique FAST pour la gestion bureautique allant du 1/01/2024 au 01/01/2025.**

Le Président de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

Vu l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,  
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

**Considérant** que l'abonnement au parapheur FAST pour la gestion bureautique est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité.

**Le Président** décide de signer la proposition financière de la société DOCAPOST, 37 – 41 rue du Rocher, 75008 PARIS, d'un montant de 5419.82 € HT, soit 6503.78 € TTC pour l'abonnement au parapheur FAST allant du 01/01/2024 au 01/01/2025.

Fait à Pont-Audemer, le 1er février 2024

Le Président

Francis COUREL

